



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Secrétariat international francophone pour l'évaluation
environnementale

Catherine Coutu, ing. M.Sc.A.

Environnement et Changement
climatique Canada

Le 30 mars 2023



Canada 

ORDRE DU JOUR

1. *Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)*
2. Les engagements et les actions du Canada en matière de changements climatiques
3. L'évaluation stratégique des changements climatiques (ÉSCC)
4. Les documents d'orientation préliminaires en lien avec l'ÉSCC
 - La quantification des GES et mesures d'atténuation
 - La résilience aux changements climatiques
 - Le rendement exemplaire des émissions de GES pour les projets pétroliers et gaziers

LOI SUR L'ÉVALUATION D'IMPACT

- La *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) est entrée en vigueur en 2019.
- Elle établit un processus pour considérer les effets sur l'environnement et sur les conditions sanitaires, sociales et économiques de certains projets.
- Parmi les facteurs, le processus d'évaluation d'impact doit considérer la mesure dans laquelle les effets dudit projet portent atteinte ou contribuent à la capacité du gouvernement du Canada à respecter ses obligations environnementales et ses engagements à l'égard des changements climatiques.



LES ENGAGEMENTS DU CANADA EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

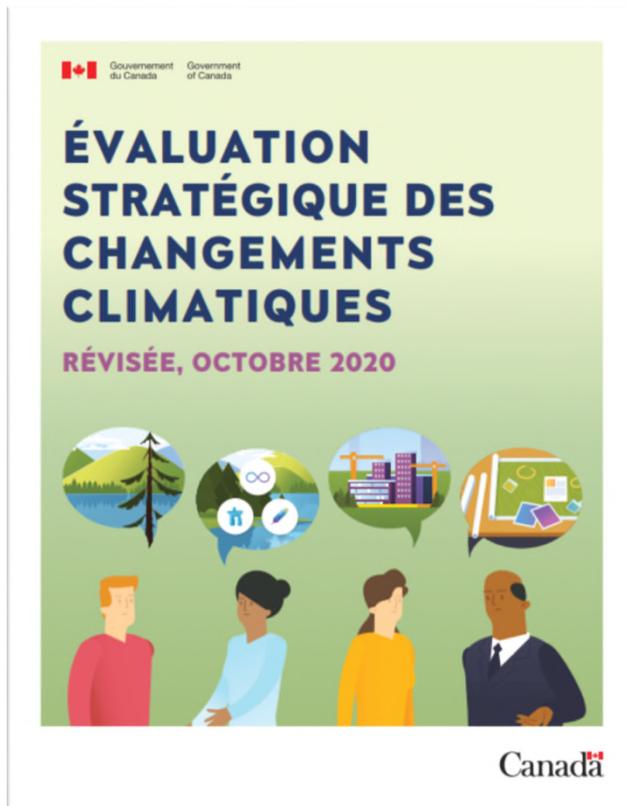
- L'Accord de Paris établit un objectif à long terme visant à maintenir la hausse de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2 °C et à poursuivre les efforts pour limiter cette augmentation à moins de 1,5 °C.
 - L'Accord de Paris établit également un objectif mondial visant à **améliorer la capacité d'adaptation et à accroître la résilience aux changements climatiques.**
- En vertu de l'Accord de Paris, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de GES de **40 à 45% par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030.**
- En 2021, la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#) est entrée en vigueur. Celle-ci encadre l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

ACTIONS CLIMATIQUES

- Le **29 mars 2022**, le premier ministre a annoncé la publication du [Plan de réduction des émissions pour 2030](#)
- Le **24 novembre 2022**, le Canada a publié la [Stratégie nationale d'adaptation](#)



L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (ÉSCC)



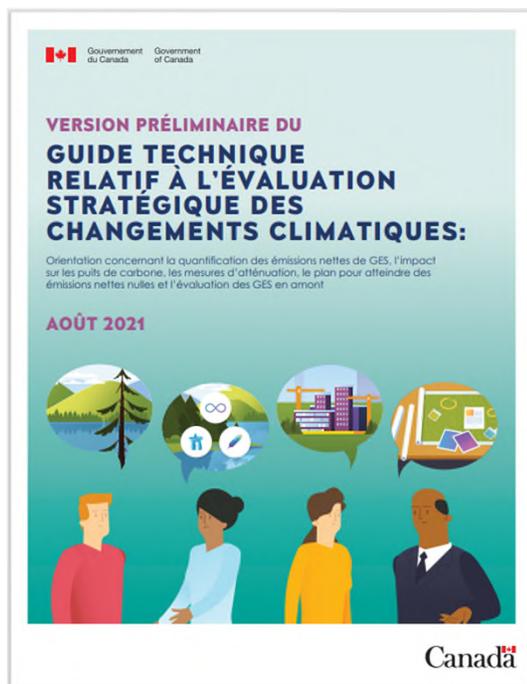
L'[ÉSCC](#) permet une prise en **compte uniforme, prévisible, efficace et transparente des changements climatiques** tout au long du processus d'évaluation d'impact;

S'applique aux **projets désignés** en vertu de la LEI et peut être utilisée dans les autres examens et évaluations fédérales.

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ÉSCC

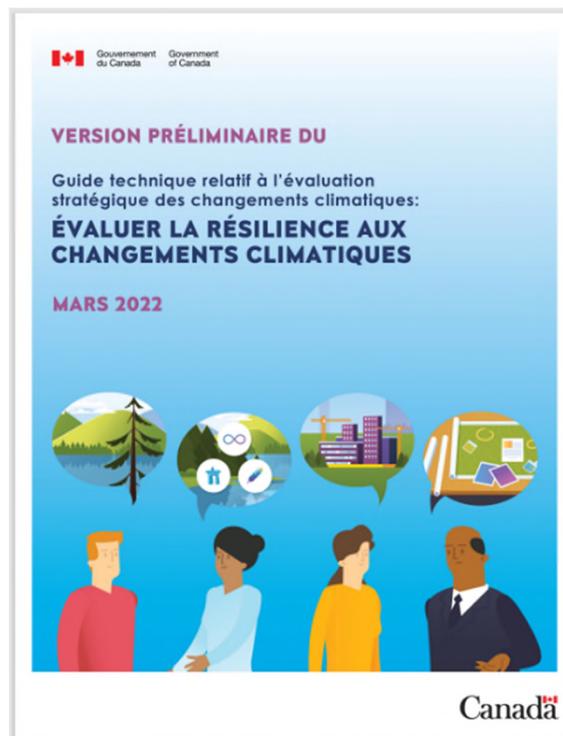
- ✓ Les émissions nettes de GES et l'impact du projet sur les puits de carbone
- ✓ L'impact du projet sur les efforts fédéraux en matière de réduction des émissions et sur les émissions de GES mondiales
- ✓ Les mesures d'atténuation des GES
- ✓ La résilience aux changements climatiques
- ✓ L'évaluation des émissions de GES en amont, si les émissions de GES en amont > seuil
- ✓ Le plan pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, si la durée de vie du projet > 2050

LES DOCUMENTS D'ORIENTATION



août 2021

[lien](#)



mars 2022

[lien](#)



octobre 2022

[lien](#)

**VERSION PRÉLIMINAIRE DU
GUIDE TECHNIQUE
RELATIF À L'ÉVALUATION
STRATÉGIQUE DES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES:**

Orientation concernant la quantification des émissions nettes de GES, l'impact sur les puits de carbone, les mesures d'atténuation, le plan pour atteindre des émissions nettes nulles et l'évaluation des GES en amont

AOÛT 2021



Survol du premier guide technique préliminaire

LA QUANTIFICATION DES GES ET LES MESURES D'ATTÉNUATION

1. Comment les émissions nettes de GES des projets doivent être estimées tout au long du processus d'évaluation d'impact fédéral
2. Le processus de détermination des meilleures techniques disponibles/meilleures pratiques environnementales (MTD/MPE)
3. Les informations requises dans le plan pour atteindre la carboneutralité (projets dont la durée de vie est au-delà de 2050)



LES ÉMISSIONS NETTES DE GES

- Les promoteurs de projets sont tenus de fournir une estimation des émissions de GES du projet.
- L'approche de calcul des émissions est celle des émissions nettes annuelles de GES.

Émissions nettes de GES =	Émissions directes de GES
	+ Émissions de GES provenant de l'énergie acquise
	- Émissions de GES évitées au pays
	- Mesures compensatoires

LES MESURES D'ATTÉNUATION ET LE PLAN POUR ATTEINDRE LA CARBONEUTRALITÉ



- Les promoteurs de projets devront fournir des renseignements au sujet des mesures d'atténuation qui réduiront les émissions de GES du projet. Pour ceci, ils devront:
 - ✓ Mener un processus de détermination des MTD/MPE
 - ✓ Mettre l'accent sur la réduction des émissions nettes le plus tôt possible.
- Les promoteurs sont également tenus d'élaborer un plan crédible pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 si la durée de vie du projet > 2050.

L'IMPACT SUR LES PUIITS DE CARBONE ET LES MESURES D'ATTÉNUATION

La version préliminaire du guide technique fournit des **méthodes de quantification** et des **valeurs par défaut** pour quantifier les impacts d'un projet sur les puits de carbone.

- ✓ **Restauration** sur le site du projet (rétablissement complet);
- ✓ **Assainissement et remise en état** sur le site du projet (réduction des impacts par des actions préventives/modification de l'écosystème);
- ✓ **Activités de compensation** ou de **conservation** des puits de carbone en dehors du site du projet.



L'ÉVALUATION DES GES EN AMONT

Les promoteurs de projets susceptibles de dépasser les seuils d'émissions de GES en amont indiqués dans le guide technique devront réaliser une évaluation des émissions de GES en amont

- pour le moment, le seuil est 500 kt CO₂ d'éq. par année



L'évaluation des GES en amont comporte deux volets:

- ✓ La **partie A** est une estimation quantitative des émissions de GES en amont.
- ✓ La **partie B** est une analyse qualitative sur l'effet d'accroissement des émissions de GES en amont estimées dans la partie A.

VERSION PRÉLIMINAIRE DU

Guide technique relatif à l'évaluation
stratégique des changements climatiques:
**ÉVALUER LA RÉSILIENCE AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

MARS 2022



Survol du deuxième guide technique préliminaire

LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Fournit aux promoteurs:

- ✓ une **approche pour évaluer** la mesure dans laquelle un projet est résilient aux effets actuels et futurs des changements climatiques et est menacé par ces effets
- ✓ une **orientation méthodologique générale** plutôt que des exigences spécifiques.

Ce guide technique préliminaire **décrit**:

- La **portée** des renseignements sur les changements climatiques exigés dans l'étude d'impact.
- Un **cadre** pour l'évaluation des risques et la prise en compte de la résilience aux changements climatiques à l'échelle d'un projet.



LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les promoteurs doivent fournir une évaluation de la résilience de leur projet face aux changements climatiques.

- ✓ Identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques pertinents au contexte et à la conception de leur projet, et ce, pour le cycle de vie complet du projet.
- ✓ Élaborer un plan de traitement des risques et des mesures d'adaptation
- ✓ Fournir un énoncé sur leur évaluation de la résilience de leur projet aux changements climatiques futurs potentiels.



VERSION PRÉLIMINAIRE

GUIDE D'ORIENTATION

Concernant la présentation de renseignements démontrant un rendement exemplaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les projets pétroliers et gaziers qui font l'objet d'une évaluation d'impact fédérale.

OCTOBRE 2022



Survol de la version préliminaire du guide d'orientation pour rendement exemplaire des GES

LE RENDEMENT EXEMPLAIRE DES GES



- ✓ Exiger des renseignements des promoteurs à savoir si, quand et comment les projets atteindront les meilleures performances en matière d'émissions ou qu'ils fournissent une justification s'ils ne les atteindront pas.
- ✓ Fournir un raffinement de l'ÉSCC et des guides techniques préliminaires, en adaptant le processus de détermination des meilleures technologies disponibles et meilleures pratiques environnementales (MTD/MPE) de l'ÉSCC et les considérations du plan pour atteindre la carboneutralité.

LE RENDEMENT EXEMPLAIRE DES GES

Ce guide s'applique aux projets suivants:

- d'exploration;
- de production extracôtière;
- de production terrestre;
- de pipelines;
- d'installations de traitement de pétrole ou de gaz, incluant les installations de raffineries de pétrole, de traitement de pétrole lourd, de traitement de gaz naturel et de GNL.

Les principes clés:

1. **L'emphase sur les émissions** : Accordant la priorité aux réductions d'émissions directes et acquises.
2. **Amélioration continue** sur la durée de vie du projet à mesure que de nouvelles technologies techniquement et économiquement réalisables deviennent disponibles.

COORDONNÉES

Toute question au sujet de l'ÉSCC ou des documents d'orientation devrait être acheminée aux coordonnées suivantes:

Évaluation stratégique des changements climatiques

Environnement et Changement climatique Canada

351, boulevard Saint-Joseph, 12e étage

Gatineau, QC K1A 0H3

Courriel: escc.sacc@ec.gc.ca

Site web: evaluationstrategiquedeschangementsclimatiques.ca